



# **DANS LE CADRE DES JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024**

**Le stationnement sera strictement  
interdit sur l'avenue de Gravelle,  
à Charenton-le-Pont,  
du samedi 20 au mardi 30 juillet inclus,  
par arrêté préfectoral.**

**Tout véhicule en infraction sera  
systématiquement mis en fourrière  
par les services de la Préfecture de  
Police ou de la Police municipale.**

**NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE  
COMPRÉHENSION ET DE VOTRE COOPÉRATION.**